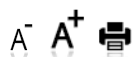


TOURISME La plateforme communautaire d'hébergement Airbnb générera bientôt 130 millions de nuitées dans le monde. Le Valais n'échappe pas à cet essor fulgurant qui redistribue les cartes.

Airbnb, des chiffres qui triplent



JULIEN WICKY

Airbnb poursuit sa phénoménale ascension et le Valais n'y échappe pas. Depuis trois ans, l'Observatoire valaisan du tourisme analyse la progression de la plateforme communautaire de location et de réservation d'appartements entre particuliers. Le constat est vertigineux. Depuis 2014, le nombre d'objets loués en Valais via l'entreprise américaine a triplé, passant de 6000 à plus de 18000.

Plus de loueurs professionnels

L'augmentation est particulièrement perceptible dans les stations valaisannes du Bas-Valais, où le parc d'appartements et de chalets est important. «On constate que de plus en plus d'agences de location traditionnelles utilisent Airbnb comme un nouveau canal de distribution et de réservation», souligne l'auteur de l'étude et professeur à la HES-SO Valais/ Wallis, Roland Schegg. Et d'ajouter que cela se vérifie à Verbier et Nendaz notamment où les profils d'utilisateurs renvoient, de manière plus ou moins directe, vers des agences.

Dans l'absolu, rien de problématique. Roland Schegg estime que le phénomène est «autorégulé», dans la mesure où ce sont les clients qui font la réputation d'un logement en y laissant leurs critiques. «Et si le client qui utilise Airbnb pour son esprit d'origine, d'authenticité et de contact avec les locaux et a l'impression d'être dans un appartement classique destiné à des touristes, c'est prendre le risque qu'il soit déçu», poursuit-il.

Et l'étude d'estimer que les trois quarts des logeurs font référence à des privés qui ne proposent qu'un ou deux logements, le reste étant des loueurs professionnels. Mais l'écart tend à diminuer. Directeur de Nendaz Tourisme, Sébastien Epiney est conscient du phénomène. «C'est effectivement une chance en tant que plateforme supplémentaire, par contre pour les logeurs privés, il y a une zone grise qui ne les soumet pas aux mêmes règles et c'est une problématique dont il faut tenir compte. Ainsi, il faudrait s'assurer qu'Airbnb apporte une plus-value qui ne se fait pas au détriment d'autres hébergeurs.»

Légiférer ou tolérer?

Car partout où Airbnb prend de l'importance, des questions de législation se posent. Le Grand Conseil valaisan vient ainsi d'accepter un postulat du PDC demandant que les nuitées réalisées par Airbnb soient transmises à la Chambre valaisanne du tourisme pour percevoir les taxes de séjour et taxer, cas échéant, les propriétaires. Le PLR s'est insurgé contre ce texte dans lequel il voit une balle dans le pied du tourisme valaisan et «un préjugé que les utilisateurs d'Airbnb seraient nécessairement des fraudeurs du fisc, problématique qui n'a jamais été exprimée à l'égard d'autres contribuables, comme les propriétaires de résidences secondaires.»

Revoir l'intérêt des clients

Roland Schegg confirme que «le problème du coulage des taxes dans les stations n'est pas nouveau et que des règlements comme celui de la taxe forfaitaire en vigueur dans le val d'Anniviers permettent d'éviter ce problème.» De manière générale, il estime que cette forte progression d'Airbnb doit inciter les acteurs traditionnels du tourisme à faire évoluer la perception qu'ils ont de leurs clients. «Pourquoi tout à coup autant d'acteurs émergent? Le client prend un certain risque alors qu'il pourrait choisir un hôtel. C'est le signe d'une offre qui plaît à la clientèle.»

Et le prix ne suffit pas à expliquer le succès puisqu'un objet sur Airbnb s'échange en moyenne à 189 francs en Valais et même au-dessus de 250 dans les principales stations de montagne. De quoi faire dire à l'auteur de l'étude qu'Airbnb est passé, en trois ans, «d'un phénomène marginal à un acteur primordial».